



Assistant maternel

Rome K1303

1 Le métier

Le métier : Assistant maternel

Accueillir chez soi de 1 à 3 enfants ou bébés confiés par leurs parents, en prendre soin et accomplir avec eux les activités nécessaires à leur éveil et à leur développement physique, telles sont les fonctions de l'assistant maternel. Doté de solides aptitudes éducatives et relationnelles, patient et attentif aux besoins des enfants, ce professionnel dispose d'un logement salubre et suffisamment vaste pour pouvoir exercer dans de bonnes conditions. Ces conditions sont garanties par un agrément public.

Garder d'autres enfants que les siens.

Bien plus qu'une simple surveillance, l'assistant maternel s'occupe d'enfants en l'absence de leurs parents. Il veille à leur hygiène, à leur sécurité comme à leur bien-être et à leur éducation. Il change les nourrissons et accompagne les plus grands aux sanitaires. Il les couche, prépare leurs repas, les nourrit ou les aide à manger. Il les promène en landau, en poussette ou à pied selon leur âge. Il organise lecture, exercices et jeux éducatifs y compris dans des lieux adaptés à la petite enfance (ludothèques). A l'écoute des enfants, il dialogue avec eux et sait aussi les consoler. Vigilant à leur état de santé et aux consignes des parents, il peut leur dispenser des soins courants (changement de pansements, administration de médicaments sur prescription médicale). Il assure l'entretien, le rangement des pièces et du matériel utilisé lors des différentes activités.

Des conditions de travail fixées par autorisation administrative.

Professionnel rémunéré, il exerce grâce à un agrément délivré par les services de protection maternelle et infantile (PMI) de son département. Ce document détermine le nombre d'enfants qu'il peut prendre en charge simultanément (de 1 à 3 sauf dérogation) et les modalités d'accueil : accueil non permanent (à la journée), permanent (24h/24) ou mixte. Même s'ils sont peu nombreux, ce métier est également accessible aux hommes.

Des horaires et des interventions définies avec les familles.

L'assistant maternel accueille les enfants le plus souvent en journée, parfois très tôt le matin, lorsque les parents vont travailler. Les horaires d'accueil journalier, le nombre de jours de garde par semaine et par an sont très variables : ils sont généralement liés aux obligations professionnelles des parents et aux besoins de l'enfant. Les activités et les prestations relatives aux repas, aux déplacements de l'enfant ou à sa santé sont déterminées en accord avec la famille.

Employé par les parents ou par une crèche familiale.

Ce professionnel peut être recruté et rémunéré soit directement par des particuliers soit par une collectivité territoriale ou une association. Dans ce cas, l'assistant maternel dépend d'une crèche familiale financée et gérée par l'une ou l'autre de ces structures. Les enfants lui sont alors confiés par l'intermédiaire de ce service d'accueil sans que l'assistant maternel ait lui-même à rechercher ses gardes ainsi qu'à négocier les conditions d'emploi et de rémunération avec les familles.

Travailler le plus souvent chez soi et de manière autonome.

Quel que soit son employeur, ce professionnel travaille généralement seul, à son propre domicile. Pour éviter le sentiment d'isolement, il bénéficie du soutien et des informations de la PMI ou des services des Relais

d'assistants maternels. Dans le cadre d'une crèche familiale, il rencontre fréquemment ses collègues. Ils peuvent alors échanger avec l'équipe d'encadrement et effectuer des activités communes avec tous les enfants. Ceci permet un accompagnement et un suivi régulier.

Etablir une relation de confiance avec les familles.

Les parents qui confient leur enfant à une tierce personne doivent pouvoir s'en remettre entièrement à elle. Avoir une bonne expérience de la petite enfance est donc nécessaire pour exercer ce métier. Il exige notamment un bon équilibre nerveux, beaucoup de patience et d'observation. Méthodique, ce professionnel sait organiser son activité en fonction des besoins propres à chaque enfant. Il sait aussi s'adapter aux attentes des parents. En bonne forme physique pour pouvoir travailler debout de façon prolongée, porter les bébés, s'accroupir ou se baisser fréquemment pour être à leur niveau. Il doit fournir un certificat médical qui doit attester notamment de l'absence de maladie contagieuse.

Des métiers proches par la similitude des tâches mises en œuvre.

L'assistant maternel exerce des activités très voisines de celles d'autres professionnels de l'intervention auprès d'enfant. Il s'en distingue toutefois généralement par ses conditions de travail.

- Les assistants familiaux sont agréés à titre permanent. Ils accueillent en continu (de jour comme de nuit) des enfants qui ne peuvent demeurer dans leur propre famille pour des raisons judiciaires (placement suite à une décision de justice) ou sociales (familles en difficulté).
- A la différence des assistants maternels, les gardes d'enfant à domicile exercent sans agrément et au domicile de leurs employeurs.
- Enfin, contrairement à l'assistant maternel qui travaille souvent seul, les auxiliaires de puériculture et les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) oeuvrent au sein d'une équipe dans une structure d'accueil collectif.

2 Le marché du travail

Sur quels postes débiter dans le métier ?

Garder des enfants, une expérience minimum requise.

Les parents qui confient leur enfant à un assistant maternel exigent rarement un diplôme pour un 1er emploi. Ils demandent toutefois à ce professionnel d'avoir une expérience préalable d'au moins 1 an, en matière de garde d'enfants. Avoir exercé en tant que baby-sitter, être mère ou père de famille est recommandé pour accéder à ces emplois. Si les débutants commencent en général par la garde d'un enfant quelques heures par semaine, les professionnels expérimentés peuvent se voir confier jusqu'à 3 enfants en accueil régulier (extension progressive de l'agrément par la PMI).

Et demain ?

Des facteurs économiques et démographiques favorables aux créations d'emploi.

Ce métier suit les variations de la croissance économique. Son développement est particulièrement lié à l'augmentation du taux d'activité des femmes et du revenu des familles.

Principalement exercé par des personnes d'âge mur, cette profession va connaître un nombre important de départs à la retraite dans les années à venir. Le maintien d'un taux de natalité relativement élevé en région (1,84 enfants par femme) et la couverture des besoins actuellement non satisfaits en matière de garde d'enfants devraient permettre en outre de conserver une demande très soutenue pour ce métier.

Hormis les remplacements des actifs en fin de carrière professionnelle, près de 60 000 postes supplémentaires seraient à pourvoir en France d'ici 2015. Parmi les métiers de la petite enfance, celui d'assistant maternel devrait être le plus créateur d'emploi, selon les services du ministère du Travail.

Un développement encouragé par les politiques publiques.

Du fait de son faible coût en matière d'investissement public (coût du local pris en charge par le professionnel), comparé aux crèches collectives, ce métier bénéficie d'un soutien des pouvoirs publics par le biais de dispositifs nationaux ou locaux.

La PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant).

Cette aide permet un remboursement d'une partie des frais de garde engagés par les parents. Elle s'applique notamment aux emplois d'assistants maternels agréés. Depuis décembre 2004, cette prestation unique remplace différents dispositifs spécifiques de manière à permettre un libre choix du mode de garde des jeunes enfants.

Le CESU (Chèque emploi service universel),

Ce dispositif permet de simplifier les démarches administratives (déclaration à l'URSSAF) des ménages employeurs. Ouvrant la possibilité de crédits d'impôts ou pré-financé par certains employeurs de parents salariés, il peut constituer une aide à la rémunération des emplois familiaux au domicile des familles. Il s'applique notamment aux emplois de gardes d'enfant à domicile.

Le plan régional petite enfance.

En cours de finalisation, ce texte devrait donner aux parents d'enfants de moins de 3 ans la possibilité d'accéder à une solution de garde qui réponde à leurs souhaits. Ce plan prévoit une diversification des modes de garde notamment en agréant des assistants maternels en plus grand nombre. Il envisage également un développement de l'accès aux métiers de la petite enfance : création de nouvelles passerelles entre les professions, de nouvelles filières professionnelles avec l'Éducation nationale, renforcement de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Le maintien voire le développement de ces actions publiques en faveur de la diversification et de l'individualisation des modes de garde devrait influencer positivement sur les créations d'emploi d'assistants maternels.

Amélioration des conditions de rémunération et du statut des assistants maternels.

Avec la nouvelle convention collective du 1er juillet 2004 et la loi du 27 juin 2005, le législateur et les partenaires sociaux ont souhaité revaloriser l'image et l'identité du métier d'assistant maternel en précisant les droits et les devoirs de ces professionnels. Ces textes ont profondément remanié la réglementation applicable aux actifs employés par les particuliers ou par les crèches familiales. Leur statut est rénové en matière d'agrément, de rémunération et de conditions de travail : mensualisation de la rémunération, régime de prévoyance pour prévenir les pertes de salaire en cas de maladie ou d'accidents, obligation d'un contrat de travail écrit... Ces dispositions réglementaires et conventionnelles devraient diminuer la précarité de leur situation. Elles devraient, de ce fait, rendre le métier plus attractif et assurer une plus grande stabilité de la profession. Elles pourraient toutefois demander une période d'adaptation nécessaire à une mise en pratique rigoureuse.

Professionnalisation accrue de l'accueil de l'enfant.

La réglementation fixe aussi plusieurs objectifs de formation et de qualification pour les assistants maternels : le temps de formation obligatoire est doublé, la moitié doit être réalisée avant le 1er accueil... La législation récente encourage également un développement des Relais d'assistants maternels afin d'offrir à ces professionnels la possibilité d'être mieux informés sur des aspects administratifs comme éducatifs et d'échanger sur leur pratique. Applicables depuis début 2007, ces dispositions devraient permettre d'assurer une plus grande sécurité pour les parents, d'améliorer et de reconnaître les compétences de ces professionnels. La création de perspectives professionnelles pour les assistants maternels et la lutte contre une garde « au noir » (entre 2 et 3,5% des gardes d'enfants de moins de 3 ans en France) sont également en jeu.

3 Evoluer

Je veux évoluer dans le métier ou dans le secteur professionnel.

Par le biais de la formation continue,

l'assistant maternel peut obtenir une certification lui permettant d'accéder à d'autres professions du secteur. Il existe notamment :

Le CAP Petite enfance

Le titulaire de ce diplôme exerce le plus souvent au sein d'équipes pluridisciplinaires, dans des structures d'accueil de la petite enfance et de l'enfance (école maternelle, garderie périscolaire, crèche collective, centre de vacances) mais il peut également intervenir au domicile de parents. Cette certification donne aussi accès au concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM).

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « Garde d'enfants au domicile »

C'est une certification reconnue par la branche des particuliers employeurs. Elle permet d'exercer au domicile d'enfant(s) de moins de 10 ans pour assurer une garde active en présence ou non de l'employeur. Le professionnel effectue les soins courants ainsi que l'ensemble des tâches nécessaires à la prise en charge et à l'éveil d'un ou plusieurs enfants en utilisant les moyens matériels mis à sa disposition par l'employeur. Ce métier nécessite une adaptation aux habitudes familiales.

La fonction publique territoriale propose également des stages d'une durée de 2 à 4 jours à ces agents. Jouer avec les bébés, le jeu à travers les livres, l'éveil de l'enfant par la musique sont quelques unes des thématiques abordées.

Cette fiche a été produite par l'ORM PACA

